

Bulletin du Collectif Fédéral des Jeunes des Industries Chimiques CGT

PROCHAINE RENCONTRE CFJ

LE 15 AVRIL 2015

AU SIÈGE DE LA FÉDÉRATION

Le Collectif Fédéral Jeunes s'est réuni le 18 février 2015.

A l'ordre du jour, il était prévu une première réflexion sur Le droit syndical et les Libertés, fil rouge du CFJ pour ces prochains mois. L'actualité nous a naturellement amené à orienter les débats sur la loi Macron.

La loi MACRON étant très vaste et variée, le CFJ en a ressorti plusieurs points qui lui semblent importants. Les différents points qui ont été détaillés lors de débats constructifs sont les suivants:

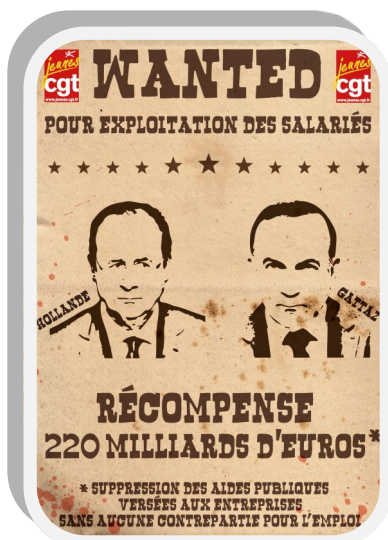
- L'entrave syndicale,
- Le travail de nuit,
- Le travail dominical,
- Les licenciements,
- Les prud'hommes.

A l'issue de ces débats et au vue de l'importance des changements catastrophiques que la loi MACRON impose aux salariés, le CFJ a décidé que cette loi serait le sujet principal de « La Voix Des Jeunes » de ce mois-ci.

Un second point était à l'ordre du jour, le stage jeunes de Septembre. Le CFJ a commencé la préparation du stage jeunes qui aura lieux du 31 aout au 4 septembre. Les thèmes de cette semaine on été détermines, afin de les rassembler au sein d'un tract de présentation de ce stage.

Suite à une invitation de l'UFR (Union Fédérale des Retraites) à laquelle le CFJ a répondu favorablement, nous nous déplacerons pour une visite privative du Musée de la Résistance de Champigny le 15 juin en leur compagnie.

Le CFJ est un collectif ouvert, tout militant ou syndiqué voulant y participer, ponctuellement ou régulièrement, est le bienvenu.



SOMMAIRE

👉 Edito :	Page 1
👉 Loi MACRON	Page 2-3
👉 Tract 9 avril 2015	Page 4

L'UNION FAIT ET FERA TOUJOURS LA FORCE

**N'HÉSITE PAS. APPORTE TA PIERRE À L'ÉDIFICE.
PROCHAINE RÉUNION LE 15 AVRIL 2015**

LOI MACRON

AVANT LA LOI MACRON

2015 : APPLICATION DE LA LOI MACRON

Entrave syndicale

Le patron encourait 3750 € d'amende et 1 an d'emprisonnement

Entrave syndicale

Le patron encoure seulement 3750 € d'amende

Travail de nuit

Reconnu à partir de 21 h

Travail de nuit

Reconnu à partir de **MINUIT**

Travail du dimanche

5 maximum/an
Payées double

Travail du dimanche

12 maximum/an, sauf dans les zones touristiques et commerciales qui pourront ouvrir tous les dimanches.
Heures majorées à 30 %

Licenciement

Contrôle de la DIRECCTE (inspection du travail) pour les licenciements de moins de 10 personnes (Art. L.1233-53 du Code du travail)

Licenciement

Abrogation de l'Art.1233-53 qui supprime l'obligation administrative du contrôle en cas de licenciement de moins de 10 personnes.

Prud'hommes

Les juges prud'homaux étaient élus et pour la moitié dans les listes syndicales.
Droit de grève autorisé.

Prud'hommes

Les juges prud'homaux **seront désignés** et en fonction de la représentativité syndicale.
Droit de grève des juges prud'homaux **prohibé**.

Nous rencontrons de plus en plus de difficulté à faire appliquer le droit syndical au sein des industries chimiques.

Nous tenions à rappeler que le droit syndical est inscrit dans la Constitution française tout comme le droit de grève.

un retour à l'époque d'avant-guerre

MON PATRON À TOUS LES DROITS

La protection syndicale n'est plus de rigueur, Macron milite pour l'enlèvement syndicale en assouplissant les sanctions envers les patrons.

Fini les peines de prison, une amende suffit pour punir les patrons et un simple avertissement suffit si les patrons plaident coupable.

AU REVOIR LES ENFANTS, C'EST DIMANCHE JE VAIS BOS-SER !

Le repos dominical, voté le 13 juillet 1906, est de nouveau attaqué. De la possibilité de travailler 5 dimanches par an, on passe à 12 dimanches.

Tout ça pour gagner quoi ? Ne même pas obtenir 40 Euros par mois pour se priver de ses loisirs, ses amis et sa famille.

Le travail du dimanche est une hérésie. Il ne nous sortira pas de la crise. Si nous les laissons faire, le repos, c'est fini. Prochaine étape, pourquoi ne pas réduire les congés payés ?

ET SI ON BOSSAIT EN SOIRÉE ?

Désormais le travail de nuit n'est considéré que de MINUIT à 6 HEURES du matin alors que cela commençait à 22 HEURES auparavant.

Plus de souci pour travailler jusqu'à minuit, ton patron n'a plus besoin de majorer ton salaire. Ton patron économise du pognon, toi tu économises sur ton capital sommeil. Cela permettra sûrement de réduire également ton espérance de vie à moindre coût.



9 DE PLUS OU DE MOINS, PAS DE SOUCI !

Alors que la DIRECTE effectuait un contrôle des mesures d'accompagnement en cas de plan social, lorsqu'ils étaient moins de 10 salariés, MACRON, lui, permet au patronat de licencier par paquets de 9 salariés et moins sans que ceux-ci ne soit protégés.

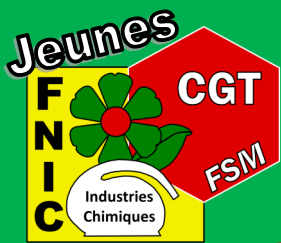
Ils ne licencieront plus 90 salariés mais 10 fois 9 salariés et se sera gratuit. Un bouclier de plus pour le patronat.

FAITES CONFIANCE AUX INCONNUS !

Désormais les juges prud'homaux ne sont plus élus mais désignés en fonction de la représentativité syndicale.

Désormais nous ne serons plus forcément défendus par des juges partageant nos idées.

Pourquoi faire confiance à des gens de confiance alors qu'il y en a tellement qui sont prêts à ne pas nous aider ?



LE 9 AVRIL 2015

Ce n'est pas parce qu'on est jeunes

QU'ON DOIT SE LAISSER FAIRE !

Le 09 avril, les jeunes de la FNIC CGT seront en grève et seront mobilisés, contre la casse de nos emplois, pour mettre un terme à cette spirale infernale dans laquelle le MEDEF, aidé par le Gouvernement, nous entraîne.

Depuis la crise de 2008, il n'y a jamais eu autant de **dividendes reversés aux actionnaires**, alors que nous, les créateurs de richesses, nous subissons le diktat du capitalisme.

Dans leurs discours, les grands tenants du capitalisme ont des logiques qui s'opposent, et qui sont contradictoires :

- ☞ Nos parents restent au travail, alors qu'ils n'aspirent qu'à un repos largement mérité, et pendant ce temps, nous qui sommes la force de travail de demain, ne trouvons pas de boulot, ou du travail précaire (intérim, temps partiel, etc.) !
- ☞ Il faut relancer l'économie, et la consommation, mais comment consommer, quand on nous laisse que les allocations chômage, ou les salaires les plus bas dans la grille ?
- ☞ Quel projet d'avenir peut-on créer quand on laisse les miettes, alors qu'une minorité se goinfre ?

Pour faire baisser le taux de chômage, et redonner du pouvoir d'achat aux salariés, il n'y a pas trente-six solutions :

- ☞ **Partageons** le temps de travail,
- ☞ **Portons** la baisse du temps du travail à 32h,
- ☞ **Ayons** une retraite à 60 ans à taux plein, après 37,5 années de travail, et 55 ans pour travaux pénibles,
- ☞ **Augmentons** les salaires et les retraites,
- ☞ **Créons** des emplois de qualité, et améliorons les conditions de travail et de vie.

Oui, tout ceci est possible, il suffit d'avoir la volonté politique d'une meilleure redistribution des richesses. Ça passe aussi par l'arrêt des exonérations des cotisations sociales. Ce montant s'élève à 230 milliards d'euros d'aides publiques distribués aux entreprises, sans aucun contrôle ! Cet argent public permettrait de créer 7,5 millions d'emplois à 2550 € de salaire socialisé.

Le 09 avril, tous ensemble, unissons nos forces, pour s'opposer aux capitalistes, et exiger d'autres choix de société, en faisant une grande journée de grève et de manifestation à Paris.